

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 15 Septembre 2017

OBJET : Opération de remplacement et de rénovation d'ascenseurs dans divers collèges.
Modification de programme

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver :

- la modification du programme de remplacement et de rénovation d'ascenseurs dans divers collèges,
- le nouveau coût estimatif global de l'opération de remplacement et de rénovation d'ascenseurs dans 11 collèges, d'un montant de 690 000,00 € T.T.C. dont :
 - 100 00,00 € T.T.C. affectés aux prestations intellectuelles,
 - 590 000,00 € T.T.C. affectés aux travaux,
- les affectations comme indiqué en annexe du rapport.

Les dépenses seront imputées au chapitre 20 pour les prestations intellectuelles et au chapitre 23 pour les travaux.

La maîtrise d'œuvre et les travaux seront lancés selon des procédures de marchés, conformément aux dispositions du décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatifs aux marchés publics.

Le contrôle technique, les prestations de coordination sécurité et protection de la santé, le diagnostic amiante, plomb, parasites seront confiés aux titulaires des marchés à bons de commande existants.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée